

Les citoyens pourront écrire leurs décrets

Le parlement de Wallonie invite la population à coécrire avec les députés des décrets en matière de commerce et de chômage.

Après les panels citoyens, les pétitions et les commentaires sur les textes législatifs en préparation, le parlement de Wallonie passe à la vitesse supérieure en matière de participation citoyenne.

Tout se déroule en direct sur une plateforme facilement accessible via le site du parlement (www.parlement-wallonie.be). Particulier, spécialiste, institution privée ou publique ou groupe de pression sont appelés à apporter leurs contributions à deux propositions de décrets portées par des députés : André Antoine (CDH) et Héléne Ryckmans (Ecolo) qui sont soutenus dans leur démarche par des élus d'autres formations politiques.

Le premier s'intéresse à la nécessité de renforcer le commerce de proximité, la seconde réfléchit sur le droit au travail pour tous en envisageant la mise en place d'expériences de territoires « zéro chômeur de longue durée ».

Les députés évoquent les causes possibles du phénomène et formulent une série de solutions envisageables. A partir de

là, et durant un mois, à chacun de jouer ! Il est possible de marquer son accord ou son désaccord avec les pistes de solution, et tous les commentaires sont les bienvenus, ainsi que toute proposition alternative, tout argument pour et contre, toute solution originale. Soit une potentielle masse d'informations en sens très divers.

Le 17 juin, les spécialistes français de Cap Collectif interviendront pour dresser la synthèse des contributions. Cette plateforme, qui multiplie les projets en matière de participation citoyenne et d'intelligence collective, cherche à « *montrer la diversité des avis et le champ des possibles qui s'ouvre au départ de ceux-ci* », explique Cyril Lage, son CEO. Et ce dans l'optique « *d'éclairer le décideur politique dans les choix qu'il devra poser en vue de la rédaction d'un futur décret.* »

La traduction législative ne risque-t-elle pas, au final, de décevoir de nombreux contributeurs ? « *C'est l'école de la démocratie*, souligne André Antoine. *Les gens vont comprendre que tout le monde ne partage pas forcément leur opinion et qu'il y a beaucoup de points de vue diffé-*

rents et respectables sur des sujets importants. Ce projet permet l'expression de la diversité des points de vue. Il ne s'agit pas d'une compétition où les plus nombreux sont certains de l'emporter. » ■

► P. 6 NOTRE DOSSIER

25.000 signatures

Créé en 2017, le groupe de travail sur le renouveau politique s'est poursuivi par des débats en commission parlementaire cette année, et s'achèvera très bientôt par une série de votes en assemblée plénière, à la Chambre, dans les prochaines semaines.

De la boîte à idées de départ ont jailli plusieurs réformes. Dont celle du droit de pétition des citoyens. A l'avenir, toute pétition signée par au moins 25.000 citoyens sera obligatoirement présentée devant la commission parlementaire compétente.

Les Wallons invités à écrire des décrets avec les députés

CITOYENNETÉ Le parlement lance le projet « Un décret par tous, un décret pour tous »

- La participation citoyenne gagne du terrain en Wallonie.
- Une nouvelle initiative du parlement de Wallonie : la co-écriture d'un décret.
- Deux thèmes retenus : le commerce et le chômage.

En matière de participation citoyenne, le parlement de Wallonie passe à la vitesse supérieure. Après les panels citoyens, les pétitions et les commentaires sur les textes législatifs en préparation, la possibilité existe désormais de participer à l'écriture d'un décret. Puisqu'il fallait trouver un slogan pour cette première belge, le voici : « *Un décret par tous, un décret pour tous* ».

Depuis ce 16 mai, tout se déroule en direct sur une plateforme facilement accessible sur le site du parlement (1). Qu'il s'agisse d'un particulier, d'un spécialiste, d'une institution privée ou publique ou d'un groupe de pression, chacun est appelé à apporter sa contribution à deux propositions de décrets portées par des députés : André Antoine (CDH) et Hélène Ryckmans (Ecolo) qui sont soutenus dans leur démarche par des élus d'autres formations politiques.

Le premier s'intéresse à la nécessité de renforcer le commerce de proximité alors que l'on dénombre parfois jusqu'à 30 % de cellules vides dans les centre-villes. La seconde réfléchit sur le droit au travail pour tous en envisageant la mise en place d'expériences de territoires « zéro chômeur de longue durée », comme il en existe déjà en France.

Pour chacune des deux thématiques, les députés posent le problème à l'intention des citoyens. Ils évoquent les causes possibles du phénomène et formulent une série de solutions envisageables. A partir de là, à chacun de jouer ! La plateforme est accessible à tous durant un mois. Il est possible de marquer son accord ou son désaccord avec les pistes de solution. Mais tous les commentaires sont les bienvenus, ainsi que les propositions alternatives, les arguments pour et contre ainsi que les solutions originales.

Le 17 juin, le parlement de Wallonie sera sans doute confronté à une masse

d'informations en sens très divers. C'est là qu'interviendront les spécialistes français de Cap Collectif, une plateforme qui multiplie les projets en matière de participation citoyenne et d'intelligence collective. Chez nos voisins, la démarche « Parlement et Citoyens » cherche à organiser la contribution de la population au travail législatif. Cap Collectif a rebondi sur ce phénomène. La mode de la participation citoyenne déteint aujourd'hui sur les entreprises, les associations ou les syndicats.

Cyril Lage a aidé le parlement de Wallonie à créer sa propre plateforme. Au bout de la démarche, il sera chargé de la synthèse des contributions : « *Nous chercherons alors à montrer la diversité des avis et le champ des possibles qui s'ouvre au départ de ceux-ci afin d'éclairer le décideur politique dans les choix qu'il devra poser en vue de la rédaction d'un futur décret.* »

Car rien ne serait pire qu'une démarche participative qui ne mène nulle part. Il ne s'agit pas de mettre en place un classique forum de discussions qui s'emballe à la moindre contribution excessive et s'éloigne du sujet initial. Les propositions venues de la société civile feront l'objet de réponses argumentées de la part du député à l'origine de la démarche. Et celle-ci aboutira à la rédaction d'une proposition de décret en bonne et due forme, et à une adoption ou un rejet en vertu cette fois du jeu politique classique.

Beaucoup de contributeurs ne risquent-ils pas d'être déçus par une traduction législative qui ne correspondra pas à leurs aspirations ? « *C'est l'école de la démocratie, souligne André Antoine. Les gens vont comprendre que tout le monde ne partage pas forcément leur opinion et qu'il y a beaucoup de points de vue différents et respectables sur des sujets importants. Ce projet permet l'expression de la diversité des points de vue. Il ne s'agit pas d'une compétition où les plus nombreux sont certains de l'emporter.* »

C'est l'essentiel : les votes ou les avis émis sur le site du parlement de Wallonie ne lieront pas les députés. La politique garde la main en bout de course. ■

ERIC DEFFET

© BELGA.

(1) www.parlement-wallonie.be

au fédéral ? Pas la révolution, mais des réformes, et une « fourchette »

Tout a commencé par un groupe de travail sur le renouveau politique en 2017, s'est poursuivi par des débats en commission parlementaire cette année, et s'achèvera par une série de votes en assemblée plénière, à la Chambre, dans les prochaines semaines. But du jeu : améliorer la gouvernance, maître mot comme l'on sait depuis les « affaires » qui ont défrayé la chronique.

Cinq réformes ont jailli

De la boîte à idées de départ ont jailli cinq réformes. Adoptées ou sur le point de l'être par l'ensemble des partis démocratiques. Un consensus, oui, oui. Ce n'est pas le Pérou, c'est mieux, c'est la Belgique. Total : un « *compromis positif* », selon les termes de Gilles Vanden Burre, député Ecolo, en pointe dans les travaux parlementaires : « *Ce n'est pas de l'enfumage, c'est du concret, en matière de transparence des revenus et de contrôle des lobbies notamment. Mais c'est vrai, on*

aurait aimé aller plus loin... ».

Plus loin, c'est notamment le décumal des mandats et/ou des rémunérations. Ça ne passe pas. A l'exception de Groen et du SP.A, les partis flamands ne veulent pas en entendre parler. Côté francophone, le MR n'est pas chaud. Verts et rouges n'obtiennent pas gain de cause. Mais, globalement, on progresse, malgré tout. Sur cinq points, on l'a dit...

« Fourchette » de salaire

A commencer par la publication des mandats et rémunérations publics sous le contrôle de la Cour des comptes. Il est question aussi de lever le voile sur les rémunérations privées des élus. En partie seulement. On ne connaîtra pas le montant précis, mais une « fourchette » de salaire, comme c'est le cas au parlement européen.

Transparence toujours : le renouveau politique passe par la publication d'un « registre des lobbies », s'agissant des contacts

des parlementaires avec des entreprises, des institutions, des organisations et autres groupes

de pression. Les rendez-vous devront donc être rendus publics. Là encore, le parlement européen est le modèle.

Pour suivre : le président de la Chambre est visé par la « norme Premier ministre », selon laquelle il gagnera à l'avenir « un euro de plus » que le chef du gouvernement. Le décumal des mandats s'impose à lui : on ne peut être au perchoir et exercer quelque mandat exécutif local.

Enfin, les députés réforment, pour l'étendre, le droit de pétition des citoyens. A l'avenir, toute pétition signée par au moins 25.000 citoyens sera présentée – c'est obligatoire – devant la commission parlementaire compétente.

On n'oublie pas la liaison de la rémunération des parlementaires aux présences et au travail en commission, et plus seulement en séance plénière comme c'était l'usage jusqu'à

présent. ■

DAVID COPPI

RENOUVEAU POLITIQUE

Ambitions limitées

Le groupe Renouveau politique, qui a opéré l'an dernier, annonçait la couleur et connaissait ses limites.

Quant à la couleur, on pouvait lire dans le rapport rédigé avant les débats parlementaires : « *Les conclusions du groupe de travail Renouveau politique doivent aboutir à une série de réformes visant à renforcer la transparence de la politique et la confiance dans celle-ci* ».

Quant aux limites : « *Au cours des travaux, la plupart des groupes ont formulé des propositions visant à instaurer un décumal partiel ou total entre le mandat de parlementaire et tout mandat exécutif local (...) Aucun consensus n'a pu être dégagé sur aucune de ces propositions* ».

D.CI